



AIDES A LA CREATION, AU DEVELOPEMENT ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES 2018 à 2020

AR PREFECTURE
024-242400752-20180830-2018_4_37-DE
Regu le 10/09/2018

Objectifs	Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Intensité maximum de l'aide		régime de référence	
			projet non générateur d'emploi (hors emploi(s) de du/ des dirigeant(s) de l'entreprise)	projet générateur d'au moins 1 emploi (dont apprenti, hors CDD, hors emploi du dirigeant d'entreprise)	Entreprise de moins de 5 ans	Entreprises de plus de 5 ans
			Taux	Plafond	Taux	Plafond
Soutenir la création d'entreprise	TPE et PME nouvellement créées sur le territoire de la communauté de communes	<p>Frais d'immatriculation</p> <p>Etude de marché</p> <p>Frais de statuts juridiques de l'entreprise</p> <p>Frais de baux commerciaux</p> <p>Etude de faisabilité technique, étude de faisabilité architecturale, honoraires, autres études</p> <p>Prestation d'élaboration du plan de financement</p> <p>Prestation d'élaboration du compte de résultat prévisionnel</p> <p>Stage de 5 jours pour entreprendre</p> <p>Acquisition de nouveaux équipements matériels, réalisation de travaux nécessaires au développement de l'activité de l'entreprise et apportant une amélioration dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pénibilité au travail - Protection de l'environnement et énergies renouvelables - Handicap - Rénovation énergétique, économies d'énergie - Apprentissage - Innovation <p>Acquisition de bâtiment destiné à éliminer et transformer une friche sur le territoire.</p>	25%	3 000 €	25 %	5 000 €

Dépenses inéligibles : location de bâtiments, acquisition et location de terrains, achat et location de matériel roulant n'apportant pas d'amélioration énergétique, renouvellement courant de matériel, travaux d'entretien courant

AR PREFECTURE

024-242400752-20180830-2018_4_37-DE
Regu le 10/09/2018

❖ Contact

Pour tout renseignement :

Service	Messagerie	Téléphone	Envoi postal
Service développement, communauté de communes Périgord-Limousin	alexandre.bouvier@perigord-limousin.fr	05 53 620 616	Service développement - Communauté de communes Périgord Limousin – Maison des services, rue Henri Saumande 24800 THIVIERS

AIDES A LA CREATION, AU DEVELOPPEMENT ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES 2018 à 2020

AR PREFECTURE

024-242400752-20180830-2018_4_37-DE
Regu le 10/09/2018

Objectifs	Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Intensité maximum de l'aide		régime de référence	
			projet non générateur d'emploi (hors emploi(s) du/ des dirigeant(s) de l'entreprise)	projet générateur d'au moins 1 emploi (dont apprenti, hors CDD, hors emploi du dirigeant d'entreprise)	Entreprises de moins de 5 ans	Entreprises de plus de 5 ans
			Taux	Plafond	Taux	Plafond
Favoriser la reprise d'entreprises	TPE et PME nouvellement reprises sur le territoire de la communauté de communes	<p>Diagnostic financier de l'entreprise à reprendre</p> <p>Diagnosics techniques de l'entreprise à reprendre:</p> <p>Ressources humaines, sécurité incendie, pollution, accessibilité etc.</p> <p>Prestations intellectuelles externalisées nécessaires au projet de reprise de l'entreprise.</p> <p>Acquisition de nouveaux équipements matériels, réalisation de travaux nécessaires au développement de l'activité de l'entreprise et apportant une amélioration dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pénibilité au travail - Protection de l'environnement et énergies renouvelables - Handicap - Rénovation énergétique, économies d'énergie - Apprentissage - Innovation <p>Acquisition de bâtiment destiné à éliminer et transformer une friche sur le territoire.</p> <p>Frais d'immatriculation, frais d'enregistrement, frais de statuts juridiques, frais de baux commerciaux</p>	25 %	3 000 €	25 %	5 000 €
					SA 40453 PME (jeunes pousses)	SA 40453 PME
						<p>Aide ≤ 20% : SA 40453 PME</p> <p>Aide entre 20% et 30 % : SA 39252 AFR si zonage</p> <p>Aide > 20 % hors zonage AFR ou > 30 % : 1407/2013 de minimis</p>
						1407/2013 de minimis

Dépenses inéligibles : tout projet de reprise d'entreprise engendrant la diminution d'au moins un emploi, location de bâtiments, acquisition et location de terrains, achat et location de matériel roulant n'apportant pas d'amélioration énergétique, renouvellement courant de matériel, travaux d'entretien courant

AR PREFECTURE

024-242400752-20180830-2018_4_37-DE
Regu le 10/09/2018

❖ Contact

Pour tout renseignement :

Service	Messagerie	Téléphone	Envoi postal
Service développement, communauté de communes Périgord-Limousin	alexandre.bouvier@perigord-limousin.fr	05 53 620 616	Service développement - Communauté de communes Périgord Limousin – Maison des services, rue Henri Saumande 24800 THIVIERS

